

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HC-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient: Mélange isomérique de 2,2'-[[[5-méthyl-1H-benzotriazole-1-yl)méthyl]imino]biséthanol- et 2,2'-[[[4-méthyl-1H-benzotriazole-1-yl)méthyl]imino]biséthanol (CAS-No.: 80584-88-9 + 80584-89-0)Peut produire une réaction allergique.

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

Composants sensibilisants : Mélange isomérique de 2,2'-[[[5-méthyl-1H-benzotriazole-1-yl)méthyl]imino]biséthanol- et 2,2'-[[[4-méthyl-1H-benzotriazole-1-yl)méthyl]imino]biséthanol (CAS-No.: 80584-88-9 + 80584-89-0)
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Identification: HC-1

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de sels inorganiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Mélange isomérique de 2,2'-[[[5-méthyl-1H-benzotriazole-1-yl)méthyl]imino]biséthanol- et 2,2'-[[[4-méthyl-1H-benzotriazole-1-yl)méthyl]imino]biséthanol (CAS-No.: 80584-88-9 + 80584-89-0)		Xn; R22 Xi; R41 R43 R52/53	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 1
Poly (oxy-1 ,2-diyl), a-[[[1,1,3,3-tétraméthyl)phényl]-w-hydroxy-	9036-19-5	Xi; R41 N; R51/53	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 1
Substance VLE :				
Glycerol	56-81-5 200-289-5		N'est pas une substance ni un mélange dan-	>= 1 - < 2,5

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

			gereux confor- mément au règlement (CE) No. 1272/2008.	
--	--	--	---	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Protéger d'une exposition directe au soleil.
Protéger du gel.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Additif

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Glycerol	56-81-5	VME	10 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Autres informations	:	normal: Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
A-P2

Protection des mains : Gants en néoprène caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: légère
Point d'éclair	: non applicable
pH	: 9,5 (non dilué)
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Densité	: 1,15 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Viscosité, dynamique	: 2 mPa*s à 20 °C

9.2 Autres informations

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

Explosibilité : donnée non disponible

VOC : Valeur: 0 g/L

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Poly (oxy-1 ,2-diyl), a- : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: rat
[(1,1,3,3-tétraméthyl) phé-
nyl]-w-hydroxy-

Glycerol : DL50: 12.600 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée

Poly (oxy-1 ,2-diyl), a- : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: lapin
[(1,1,3,3-tétraméthyl)
phényl]-w-hydroxy-

Glycerol : DL50: > 18.700 mg/kg
Espèce: lapin

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Contient une ou plusieurs substance(s) classée(s) comme sensibilisante(s).

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

Glycerol : CL50: > 5.000 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Carassius auratus (Poisson rouge)

CL50: > 10.000 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Glycerol : CE50: > 10.000 mg/L
Durée d'exposition: 24 Heure
Espèce: Daphnia magna

Toxicité pour les algues

Glycerol : CE50: 2.900 mg/L
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Toxicité pour les bactéries

Glycerol : CE50: > 10.000 mg/L
Espèce: Pseudomonas putida

12.2 Persistance et dégradabilité

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

Biodégradabilité : Les agents tensioactifs contenus dans le produit correspondent aux réglementations de la Communauté Européenne concernant l'élimination des agents tensioactifs et aux lois nationales y relatives.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
VWVWS A4

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

: Surveillance médicale spéciale : code du travail : Article R 4624-19 et Arrêté du 11/07/77

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N°43 – Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères.

Tableau N°43bis – Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique.

Arrêté du 13 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 5 janvier 1993 fixant la liste des substances, préparations et procédés cancérogènes au sens du deuxième alinéa de l'article R. 231-56 du code du travail : « Travaux exposant au formaldéhyde. »

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

HC-1

Version 3.0

Date de révision 01.09.2011

Date d'impression 05.09.2011

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.